Envoyé en préfecture le 19/06/2023
Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le
ID : 059-215904665-20230619-D2023_06_15_10-DE

L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du huit juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le neuf juin deux mil vingt-trois.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie Gaëtane DANION, Jean-Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN, Frédéric BERNABLE.

Absent : Franck DENISE donne pouvoir à Sylvain THULLIER.

Absent non excusé : --

Soit : 22 présents et 1 absent avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2023-06-15/10 Subvention départementale ASRDA 2022 – convention d'attribution

Le Département du Nord propose l'adoption de la convention relative à l'installation de feux micro-régulés rue Nationale et à l'amélioration du marquage de passages piétons et à leur entretien ultérieur.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a sollicité une subvention d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération pour les équipements mentionnés ci-dessus au titre de l'enveloppe 2022. Ces équipements bénéficient du versement d'une subvention départementale qui constitue une recette supplémentaire pour la commune.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il était nécessaire de sécuriser quelques points clés de la RD2549 en installant des feux de circulation et de poursuivre les réfections de quelques marquages au sol pour matérialiser de manière plus qualitatives ces passages sur l'intégralité de la voie.

Selon les spécifications de la convention départementale, les travaux ont pris en compte le Règlement de Voirie Interdépartemental 59-62 approuvé le 17 décembre 2014. La Commune s'est rapprochée obligatoirement de l'Arrondissement Routier de Douai pour l'implantation des dispositifs de signalisation réglementaire. Toutes les déclarations d'intention de travaux, ainsi que des différentes démarches administratives pouvant les autoriser (arrêtés de restriction de circulation notamment) ont été réalisées par la commune.

La conformité de la signalisation et le bon état de la voirie peuvent être contrôlés à tout moment par le gestionnaire de la voirie.

Ainsi le Département du Nord nous demande d'adopter une convention qui précise, outre les conditions et les dispositions énoncées ci-dessus, les obligations de la commune en matière d'exploitation et d'entretien ainsi que les responsabilités des deux parties, la Commune et le Département.

Envoyé en préfecture le 19/06/2023
Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le
ID : 059-215904665-20230619-D2023_06_15_10-DE

Monsieur le Maire rappelle que le projet de convention a été envoyé avec l'ordre du jour et ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- L'autoriser à signer la convention mentionnée ci-dessus,
- L'autoriser à signer tous les actes afférents à l'objet de la présente délibération incluant la recette en lien avec la subvention ASRDA 2022,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les dispositions de la présente délibération.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 19/06/2023,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE